

Le **Fonds de développement des entreprises (FDE)** et le **Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité de la MRC de Rivière-du-Loup (FLI/FLS)** s'appuient sur les besoins du promoteur et de l'entreprise et reposent sur une approche globale d'accompagnement et de suivi d'entreprise.

AIDE FINANCIÈRE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (FDE)

Le FDE vise à soutenir, sous forme de **contributions non remboursables**, les promoteurs et les entreprises de la MRC de Rivière-du-Loup, dans un objectif de maintien et de création d'emplois durables. Une politique d'investissement complète guide les interventions des conseillers du CLD.

Le projet doit :

- provenir de secteurs d'activités prioritaires;
- démontrer un potentiel de marché, rentabilité et de développement;
- créer ou maintenir des emplois;
- avoir l'apport de capitaux provenant d'autres sources, notamment l'implication minimale d'une institution financière et la mise de fonds des promoteurs.

Les promoteurs doivent avoir de l'expertise dans le domaine d'activité et démontrer des aptitudes en gestion, ainsi que des qualités personnelles et entrepreneuriales favorables.

Plus spécifiquement, le FDE vise :

Le démarrage d'une entreprise

Accompagner les promoteurs au démarrage d'une entreprise dans le but premier d'augmenter le nombre de nouveaux entrepreneurs individuels et collectifs.

L'acquisition/relève d'entreprise

Accompagner les promoteurs pour acquérir ou assurer la relève d'une entreprise.

Les besoins d'études et d'expertise professionnelle

Accompagner les promoteurs et les entreprises dont les projets apportent une diversification de l'économie et ont besoin d'une analyse particulière. Étude d'opportunités, de faisabilité, de marché, mise au point de prototype et de procédé ou processus.

La commercialisation d'une entreprise

Accompagner, dans le cadre d'une démarche structurée, une entreprise dans ses besoins de commercialisation extrarégionale.

La consolidation d'une entreprise (Note 1)

Accompagner une entreprise dont la survie peut être menacée à court terme, mais qui présente des perspectives de rentabilité.

La formation en gestion d'entreprise (Note 1)

Accompagner le promoteur dans ses besoins de formation en gestion de son entreprise dans le but d'en assurer son développement.

Aide financière proposée

L'aide financière pouvant être accordée varie en fonction des besoins mais aussi de la qualité du projet.

Note 1 : Pour l'entreprise qui a un prêt actif ou qui a déjà bénéficié, il y a moins de deux (2) ans, d'une aide financière non remboursable du CLD incluant la mesure Soutien au travail autonome.

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT / FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ DE LA MRC DE RIVIERE-DU-LOUP (FLI/FLS)

Ces Fonds d'investissement, communément appelés capital de développement, visent à permettre aux entreprises l'accès à une source de financement souple afin de favoriser la création et le maintien des emplois sur le territoire de la MRC.

Ces Fonds peuvent intervenir dans des projets de démarrage, d'expansion, d'acquisition ou de consolidation d'entreprise. Le véhicule financier privilégié est **l'aide financière remboursable** offerte sous forme de prêt à terme avec ou sans garantie. Une politique d'investissement complète guide les interventions des conseillers du CLD.

Entre autres, le projet doit :

- provenir d'un secteur d'activité priorisé;
- démontrer un caractère de permanence en offrant de bonnes perspectives d'avenir;
- présenter une situation financière répondant aux critères d'une entreprise rentable;
- créer ou maintenir des emplois de qualité;
- avoir l'apport de capitaux provenant d'autres sources, dont notamment l'implication minimale d'une institution financière et la mise de fonds du ou des promoteurs.

Le ou les promoteurs doivent posséder des expertises dans le domaine d'activité et avoir des aptitudes en gestion ainsi que des qualités personnelles et entrepreneuriales favorables.

Aide financière proposée

Investissement de 5 000 \$ à 225 000 \$ par entreprise.

Volet relève en milieu rural disponible

Jeune entrepreneur de 35 ans et moins désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante en milieu rural.

Investissement jusqu'à 25 000 \$ par jeune entrepreneur pour l'acquisition de titres de propriété de l'entreprise par un prêt personnel sans intérêt avec congé de remboursement de capital la première année.

**Pour des renseignements supplémentaires,
veuillez contacter un conseiller du CLD.**

**646, rue Lafontaine, bureau 201
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3C8
418 862-1823**

**infos@cldrdl.com
www.riviereduloup.ca/cld**

